



Comité Départemental de Tennis de Table  
Maison Départementale des Sports  
18 bis, rue Pierre de Coubertin  
22440 PLOUFRAGAN



email: comitecdtt22@gmail.com -/- site: <http://www.cdtt22.com>

## Compte –rendu Réunion Bureau CDTT22 N°3 du 24/09/2019 17h30 à 19h30 à la Chambre des Métiers Ploufragan

Présents : Didier BEGES, Jean-Yves LANOE, Ludovic LORRE, Geneviève MARENGUE, Alain TRICOIRE.

Absent excusé :

### Ordre du jour : La Trésorerie

1 – Le déficit chronique : plan d'actions pour le résorber

2 – Questions diverses

#### 1 –Le déficit chronique : pan d'actions pour le résorber

Les actions proposées ci-après font l'objet d'un consensus à l'unanimité des membres du Bureau et seront soumises à la validation du Comité Directeur lors de sa prochaine réunion.

Ces actions se subdivisent en deux parties, celles pour une application cette saison 2019-2020 et celles pour une application à partir de la saison 2020-2021 de la prochaine olympiade. Ces dernières pourront bien sûr être remises en cause ou amendées par la prochaine équipe du CDTT22.

L'objectif général est de réduire le déficit chronique de 9000 € et également de léguer une situation assainie des finances avec une trajectoire vertueuse pour les années à venir.

##### 1.1 – saison 2019-2020

**Action N°1** : Baisser les aides Haut Niveau et clubs formateurs de 50 % ⇒ économie de 2250 €

**Action N°2** : Réorganiser les stages départementaux

Proposer pour le stage d'avril 2020 comme celui de février 2020, une formule sans nuitée ni restauration, description :

- 3 stages délocalisés secteur de Dinan, secteur de St-Brieuc et secteur de Lannion,
- de 2 à 4 jours sans nuitée, ni restauration, de 9h30 à 16h30,
- 12 stagiaires sélectionnés par la CJFD22, participation parents/clubs = 10 €/jour/stagiaire,
- encadrement : 1 éducateur + 2 bénévoles du club
- le CDTT22 finance l'éducateur, la location de la salle à hauteur de 50 € par jour,
- le club s'engage à nommer un correspondant de stage,
- le club met à disposition la salle avec 6 aires de jeu,
- le club fournit les balles.

Economie estimée par stage sans nuitée, ni restauration de 1000 € par stage, 2000 € pour 2 stages

Clubs à solliciter : E.Dinan TT, TT Quévert, US Ploubalay, Penthièvre Lamballe (hors hiver), AP Ploufragan (hors hiver), St-Brieuc TT St Lambert, AC Plérin, TT Ambition-Loisirs-Ploumagoar, CO Plouhatin, TT Louannec Plouaret Lannion, 7 îles TT Pleumeur-Bodou, ...

Rétablir la rédaction de fiches de suivi des stagiaires à destination des clubs avec un délai de communication plus important vers les clubs (2 semaines après la fin du stage)

Association loi 1901 déclarée à la Préfecture le 10 octobre 1966 sous le N° 0223001386  
N° SIRET: 38903583300034 APE : 9312Z

Président: Didier BEGES 36 boulevard Jean Mermoz 22700 PERROS-GUIREC

Fixe 09.63.63.10.04 Portable: 07.86.08.31.98 / courriel: [didier.beges918@orange.fr](mailto:didier.beges918@orange.fr)

### **Action N°3 : le PST de Bretagne**

Pour le CST, il ne reste plus que Faustine MORGANTI E. Dinan TT qui peut bénéficier d'un entraînement particulier avec l' éducateur de son club (Nicolas JAN), KENZA YAHIA du TT Ambition-Loisirs-Ploumagoar sort de ce dispositif à cause de son âge, elle était coachée par Gwenn BOZEC. En définitif, c'est une absence de rentrée financière.

La CJFD22 devra donc remplir au mieux les autres actions prévues pour 2019-2020, à savoir :

les 2 séances de détection à La Toussaint,

les 5 regroupements CST or, l'AC Plérin qui s'était porté candidat pour ces 5 regroupements s'est désisté et ne pourra organiser que celui du 8 février 2020. Il reste donc à pourvoir les samedis 5 octobre 2019, 7 décembre 2019, 4 avril 2020 & 16 mai 2020.

A ce jour, une confirmation de l'AP Ploufragan est en attente pour le regroupement du 5 octobre 2019, en cas d'impossibilité, il y a une possibilité de report dans la semaine du 21 au 25 octobre 2019. Les deux séances de détection pourraient également s'insérer dans cette 1ère semaine de vacances de la Toussaint, l'une avec le club AP Ploufragan le 22/10/19 et l'autre avec le TT LPL à Lannion, en attente de réponse et de lieu et date précises.

Ludovic LORRE propose de réaliser une 3ème séance de détection hors cadre PST à Dinan sur 6 tables, de 10h00 à 16h00, encadrée par Gwenn BOZEC. Cette séance devra s'accomplir même si peu de participants(2), pour un seul participant, la présence d'un responsable de l'enfant sera exigée. La proposition est acceptée et validée par le Bureau.

### **Action N°4 : Augmenter la présence de Gwenn BOZEC dans les clubs**

Pour la période Noël/Jour de l'An, Gwenn BOZEC et Jean-Yves LANOE proposeront aux clubs des journées de sensibilisation. Cette action a pour but de promouvoir le Tennis de Table.

### **Action N°5 : Relancer la formation Initiateur de club, action téléphonique/mail par Gwenn BOZEC**

## **1.2 – à partir de la saison 2020-2021 (mesures à soumettre à l'AG de septembre 2020)**

### **Action N°6 : Supprimer les aides Haut Niveau et clubs formateurs.**

### **Action N°7 : Réorganiser les stages départementaux**

Les stages d'août et d'octobre conserveront leur formule actuelle avec nuitée et restauration.

**Action N°8 :** Créer une cotisation départementale sur la base du Nb de voix de chaque club lors des élections à bulletin secret, pour financer le recours annuel à l'agence d'Expert-comptable pour l'établissement des comptes et bilans présentés à l'AG du Comité, mi septembre,

valeur du point = 1800 € / 104 points des 35 clubs = 17.30 €.

**Action N°9 :** Augmenter la quote-part départementale des licences, afin d'embaucher un agent administratif, avec une compétence avérée en comptabilité pour assister le trésorier que le bénévolat n'arrive plus à fournir.

Calcul avec 1600 licenciés

pour un emploi à temps complet :  $12 \text{ €} \times 1600 = 19200 \text{ €}$

pour un emploi à mi-temps :  $6 \text{ €} \times 1600 = 9600 \text{ €}$

pour un emploi à quart-temps :  $3 \text{ €} \times 1600 = 4800 \text{ €}$

## **2 Questions diverses**

### **2.1 Convention PST 2019-2020**

A la demande de Jean-Yves LANOE, sur la convention PST, le Président demandera trois modifications à la LBTT, à savoir

1 - Article 1 - Objet de la convention

suppression de : "A cette fin et avec son accord matérialisé par un avenant à son contrat de travail"

maintien de : "Pour y exercer les missions suivantes : "etc.

2 - Article 5 - Facturation -

Puisque selon l'article 2 , la durée de mise à disposition est prolongée jusqu'au 31 Août, nous demandons la remplacement de "en juin 2020" par "à la " (fin de la convention...).

3 - Nous demandons le retrait de la signature de la salariée.

### **2.2 Stage d'octobre 2019**

Le bureau accepte à l'unanimité une intervention externe pour informer les stagiaires du stage d'octobre 2019 au sujet du dopage. Une information vers les clubs, par la CJFD22 et Gwenn BOZEC, sera diffusée pour accepter quelques éventuels auditeurs supplémentaires. Le coût de cette intervention se monte à 120 €.

### **2.3 Journée de solidarité**

Jean-Yves LANOE se renseignera sur l'application de la journée de solidarité à l'emploi de Gwenn BOZEC.

Cette journée pourrait s'appliquer le 15 août jour travaillé par Gwenn BOZEC lors de ses vacation au CHM de Plérin.

Concernant

### **2.4 coût horaire de la vacation de Gwenn BOZEC**

Pour la saison, il reste à 20 €/h.

### **2.5 Reliquat d'heures dû par Gilles TASSEL**

La CJFD22 gèrera le reliquat de 38 heures dû par Gilles TASSEL suite à l'annulation du stage de février 2019.

Le Secrétaire Général Alain TRICOIRE

Le Président Didier BEGES